

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 2017- 473 du 18 septembre 2017  
portant ratification de l'Accord de Bangui  
instituant l'Organisation Africaine de la  
Propriété Intellectuelle (OAPI), Acte du 14  
décembre 2015.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la loi n°2017-24 du 18 septembre 2017 portant autorisation de ratification de l'Accord de Bangui instituant l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI), Acte du 14 décembre 2015 ;
- Vu la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu le décret n°2016-264 du 6 avril 2016 portant composition du Gouvernement,

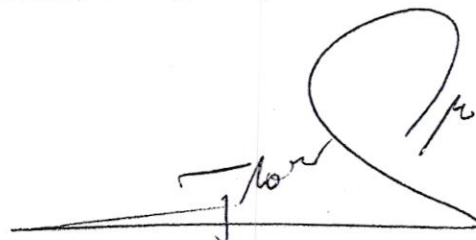
**DECRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Est ratifié, l'Accord de Bangui instituant l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI), Acte du 14 décembre 2015 et dont le texte se trouve ci-joint.

**Article 2 :** Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

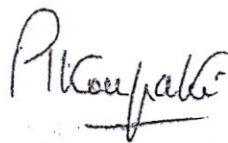
Fait à Cotonou, le 18 septembre 2017

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON.-

Le Ministre d'Etat, Secrétaire Général de  
la Présidence de la République,



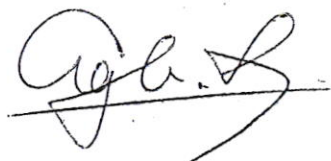
**Pascal Irénée KOUPAKI**

Le Garde des Sceaux, Ministre de  
la Justice et de la Législation,



**Joseph DJOGBENOU**

Le Ministre des Affaires Etrangères  
et de la Coopération,



**Aurélien AGBENONCI**

Ampliations : PR 6 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – HCJ 2 – CES 2 – HAAC 2 – MESGPR 2 – MJL 2 – MAEC 2 – AUTRES  
MINISTERES 18 – SGG 4 – JORB 1.